



AGRICULTURE



Le Département aux côtés des apiculteurs périgourdins

L'apiculture figure parmi les filières prioritaires de la politique agricole du Département. Un soutien qui se traduit notamment à travers des aides à l'investissement qui permettent de consolider cette filière et qui l'aident à faire face aux difficultés rencontrées.

Publié le 29 novembre 2021

Attaché à la diversité des filières agricoles qui font la richesse du département, le Conseil départemental de la Dordogne apporte une attention toute particulière à la filière apicole.

Depuis plusieurs années, celle-ci figure en bonne place parmi les priorités de la politique agricole du Département. En 2009, il a contribué à la création d'Apidor, l'union des apiculteurs de la Dordogne qui regroupe les deux syndicats historiques d'apiculteur et le groupement départemental de défense sanitaire.

Apidor est aujourd'hui un interlocuteur privilégié de la collectivité qui participe à son fonctionnement à hauteur de 20.000 € en 2021.

Des plantations

L'effort de la collectivité en faveur de la filière apicole ne s'arrête pas là puisque qu'elle s'est par ailleurs engagée à financer les plantations d'essences mellifères (grâce notamment aux jachères, mais aussi aux plantations de haies mellifères et arbustives, d'arbustes à fort potentiel mellifère etc.).

Chaque année, près de 120 hectares de plantations, des centaines de mètres linéaires de haies sont mis en place, grâce à la mobilisation des apiculteurs, des agriculteurs, des collectivités et de simples citoyens soucieux de cet enjeu.

Des aides adaptées

Le Département accompagne également la filière à travers des aides à l'investissement :

- 50 à 60.000 € par an pour les ruchers (jachères, plantation, matériel de rucher)

- 5 à 10.000 € par an pour la transformation, en complément des aides régionales
<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/le-departement-aux-cotes-des-apiculteurs-perigourdins-22331887?>

- 5 à 10.000 € par an pour la transformation, en complément des aides régionales.

Enfin, afin d'aider cette filière confrontée à une saison particulièrement difficile, après dix ans d'aléas météorologiques et sanitaires, le Conseil départemental a débloqué une aide d'urgence de 5.000 € destinée à l'acquisition de sucre pour compléter le nourrissage des colonies en période hivernale.